



Stéphane Ravaille

Professeur Agrégé d'économie gestion

Président de l'UTL34

Agde le 29 novembre 2023

A l'attention de Mesdames et Messieurs les adhérents membres de l'UTL34,

Convocation aux Assemblées Générales

Madame, Monsieur, Cher(e) Adhérent(e)

Vu l'article 8 de nos statuts portant sur l'AGE et l'AGO, les articles 7,8, 9 et 10 du règlement intérieur de notre association, j'ai l'honneur et le grand plaisir de vous inviter à assister à L'Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) ainsi qu'à l'Assemblée Générale Ordinaire (AGO) de l'Université du Temps Libre du Bas Languedoc qui suivra l'AGE. Elles auront lieu le : **Samedi 16 décembre 2023 –à partir de 09 H 30, arrivée à partir de 9 H00.**

**Espace le Taurus -
15, Rue de la Méditerranée – 34 140 Mèze**

Vous voudrez bien vous munir de votre carte d'adhérent. Cette présente tient lieu de convocation, conformément au règlement intérieur en vigueur. **Votre carte d'adhérent fait foi pour montrer que vous êtes à jour de votre cotisation. Elle est donc indispensable.**

Si vous ne pouvez pas vous rendre à ces AG, vous pouvez utiliser **un pouvoir à demander au Vice Président de votre site** ou à télécharger sur notre site Internet (www.utl34.fr) et à remettre, dûment rempli, au vice président de votre site ou à la personne de votre choix.

L'ordre du jour de l'AGE sera le suivant : Modifications article 5 et 6 des statuts- Pour ce faire nous voterons les points suivants :

Article 5 : COMPOSITION DE L'ASSOCIATION

À la suite du I – Membres d'honneur, nous ajouterons un II qui s'intitulera :

II - Membres Honoraires

L'ancien II – Membres Bienfaiteurs deviendra un III et l'ancien III - Membres Actif deviendra un IV

Article 6 : LES MEMBRES

Nous ajouterons à l'article 6 qui définit les membres proposés par l'article 5 deux paragraphes et modifierons le premier paragraphe comme suit :

Sont Membres d'Honneur, sur décision du Conseil d'Administration, ~~eux~~ **les membres actifs** qui ont rendu des services signalés à l'Association. Ils sont dispensés de cotisation.

Sont Membres Honoraires, sur décision du Conseil d'Administration, les professeurs et enseignants de l'UTL34 qui ont rendu des services signalés à l'UTL34. Ils sont dispensés de cotisation.

[...]

Il appartient au RI de l'UTL34 de préciser, si besoin, chacun de ces éléments.

L'ordre du jour de l'AGO sera le suivant :

- 1- Rapport moral du Président du 10/12/2022 au 15/12/2023 ;
- 2- Rapport financier du Trésorier du 01/09/2022 au 31/08/2023;
- 3- Projet Associatif 2023-2026 présenté par le Président
- 4- Élections du nouveau CA pour la période décembre 2023 – décembre 2026
- 5- Informations diverses (ex :UFUTA ; Fête fin d'année ; Club Culture et loisirs, conférences...)
- 6- Questions diverses.

NB : Questions diverses : Il ne sera répondu lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qu'aux seules questions portées au préalable et au moins une semaine à l'avance à notre connaissance, par écrit (courriel par ex).

P.S. : Vous trouverez sur notre site Internet des documents d'informations relatifs à ces deux AG.

Le Président, Stéphane Ravaille